

L'an deux mille vingt et un le vingt-huit juillet le Comité Syndical, légalement convoqué le 15 juillet 2021 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur PLOQUIN Denis.

Présents : Mmes Beratto Eve, Lucas Jocelyne, Ouvrart Sandrine, Vandenhende Rachelle, Mrs Baudouin Daniel, Biraud Florian, Bruant Marc, Marchesseau Roger, Ploquin Denis, Rousseau Gérard (suppléant)

Pouvoirs : Mme Vachon Séverine pouvoir à Vandenhende Rachelle, Mr Parthenay Joël pouvoir à Baudouin Daniel

Absent excusé : Mmes Bourdon Sylvie, Hamga Sonia, Michaud Dany, Soullisse Isabelle, Mrs Bretaudeau Guillaume, Bibonne Michel (suppléant), Bonnin Christophe, Mathé Pascal,

## FONDATION HELOISE DUPOND

### 1/ Approbation du compte-rendu

Monsieur le Président soumet aux membres du SIVOM le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 14 avril 2021.

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

### 2/ EPRD 2021 : DM n°1

Afin de tenir compte de la notification pour l'année 2021,

- Du forfait dépendance par le Conseil Départemental 79
- De la dotation soins par les ARS ainsi que des crédits non reconductibles

Monsieur le Président propose les inscriptions budgétaires suivantes :

#### FONCTIONNEMENT

##### Section soins

##### **Recettes**

Compte 735111 - EHPAD dotation :	+ 14 655,00 €
Compte 7351128 - EHPAD financements complémentaires :	+ 31 583,00 €

##### **Dépenses**

Compte 64111 - Rémunération principale :	+ 40 511,00 €
Compte 64151 – Rémunération principale remplaçant :	+ 10 030,00 €
Compte 64511 – URSSAF :	+ 11 102,00 €
Compte 64515 – CNRACL :	+ 12 348,00 €

##### Section dépendance

##### **Recettes**

Compte 7352121 - EHPAD forfait global dep. :	+ 17 277,00 €
Compte 73532 – EHPAD part dépendance :	- 20 676,00 €

##### **Dépenses**

Compte 64111 - Rémunération principale :	- 3 399,00 €
--	--------------

Après délibération, à l'unanimité, les membres du SIVOM valident ces propositions.

Monsieur Paitre précise que :

- La section Hébergement est présentée en équilibre
- La section Dépendance est présentée en équilibre
- La section Soins est présentée en déséquilibre de 110 598.00 €

Il précise que ce déséquilibre est lié à l'application des revalorisations salariales résultant des accords du « Ségur de la Santé ».

En effet, à ce jour, les crédits notifiés par l'ARS ne compensant pas l'intégralité des surcoûts supportés par l'EHPAD.

### **Pour information :**

- Régularisation SEGUR 2020 :  
Coût : 39 387,89 €  
Financé : 29 399,24 €  
Soit - 9 988,65 €
  
- SEGUR 2021  
Coût : 91 920,17 € ( à juin 2021)  
Soit 183 840,34 € en année pleine  
Financé (à ce jour) 83 231,00 €  
Soit - 100 609,34 €  
Total - 110 597,99 €

Monsieur Paitre exprime que l'ARS a informé n'avoir « distribué » pour l'instant que 70 % de l'enveloppe financière destinée à financer le Ségur. Il précise que les organisations professionnelles s'inquiètent des conséquences pour les établissements s'il n'y avait pas de compensation intégrale.

L'EHPAD de Beauvoir/Niort a fait remonter auprès des interlocuteurs de l'ARS les éléments concernant cette situation.

### **3/ Evaluation PATHOS**

Monsieur Paitre informe que la réévaluation du GMP et du Pathos qui servent à déterminer le futur forfait dépendance et la future dotation soins a eu lieu.

Le GMP évolue de 683 à 735 et le PATHOS de 207 à 218. Cela se traduirait par une augmentation des financements évaluée à plus de 56 000,00 €.

Il est rappelé à cet égard que ces financements supplémentaires ne doivent être destinés à compenser les mesures Ségur mais à développer les moyens de l'EHPAD.

### **4/ Subvention « investir au quotidien »**

Monsieur Paitre informe que l'ARS dans le cadre des mesures Ségur soutient notamment des projets d'Investissement au sein des EHPAD.

La « Fondation Héloïse Dupond » pourrait bénéficier d'une subvention évaluée à 20 013,00 €.

Monsieur le Président sollicite les membres du SIVOM pour être autorisé à déposer une demande de subvention. Cette dernière serait destinée à financer le remplacement d'huisseries extérieures et des volets roulants.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du SIVOM valident ces propositions.

Il est rappelé qu'au sein de l'EHPAD les huisseries et volets datent de 1987. Ces équipements sont en mauvais état, de plus pour les volets qui sont manuels, leur remplacement par des volets électriques participerait à renforcer l'autonomie des résidents.

Par ailleurs, il est rappelé que les salles de bains sont équipées de baignoires. La mise en œuvre d'un programme de rénovation serait complexe à mettre en œuvre. Cependant la restructuration des salles de bains au coup par coup à chaque rénovation de chambre qui intervient lors d'un changement de résidents peut s'organiser.

Monsieur Paitre rappelle que ces questions ont fait l'objet d'un débat au Conseil de la Vie Sociale.

### **5/ Convention Aide-Sociale**

Monsieur Paitre informe que la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA) est réticente à octroyer une subvention au titre du plan d'aide à l'investissement aux établissements signataires d'une convention d'Aide Sociale, ce qui est le cas de l'EHPAD de Beauvoir/Niort.

Le Conseil Départemental soutient que les signataires d'une convention à l'Aide Sociale conservent leur habilitation à l'Aide Sociale à 100% et qu'en aucun cas elle n'est assimilable à une habilitation partielle.

Afin de régler ce problème, le Conseil Départemental va proposer aux établissements concernés la signature d'un avenant à la convention d'Aide Sociale permettant de lever toute ambiguïté.

Monsieur le Président sollicite les membres du SIVOM pour être autorisé à signer l'avenant concerné.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du SIVOM valident cette proposition.

## **6/ Avenant à la convention avec le Centre de Gestion**

Monsieur Le Président informe que l'EHPAD est signataire avec le Centre de Gestion 79 d'une convention permettant de bénéficier des prestations facultatives pour l'accompagnement et la gestion des dossiers de retraites des fonctionnaires CNRACL.

Cette convention arrive à terme le 31 juillet 2021. Le Centre de Gestion 79 qui souhaite conduire une réflexion sur son offre de services propose de prolonger la convention actuelle de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer cet avenant.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du SIVOM valident cette proposition

## **7/ Ouverture de poste**

Dans le respect des Lignes Directrices de Gestion (LDG), Monsieur Le Président propose l'ouverture d'un poste d'Attaché Hors Classe.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du SIVOM valident cette proposition et autorise le président à procéder à la nomination afférente.

Cet avancement de grade concerne le Directeur de L'EHPAD actuellement au grade d'Attaché Principal.

## **SIVOM**

### **1/ Travaux et réparations**

Monsieur Denis PLOQUIN informe les membres des différents travaux ou réparations qui ont été réalisés.

- Remplacement ballon d'eau chaude pour un montant de 2 597.28 €.
- Réparation de l'autolaveuse pour un montant de 546.86 €.

### **2/ COVID**

Monsieur le Président informe de la note reçu de la préfecture des Deux-Sèvres précisant les modalités d'application du Pass-Sanitaire.

Monsieur Ploquin donne lecture du courrier qu'il va transmettre aux représentants des associations qui utilisent les équipements sportifs du SIVOM pour les informer des nouvelles mesures liées au COVID 19.

Monsieur le Président informe qu'un avis sera également affiché afin de demander aux usagers de respecter les dispositions du décret n°2021-955 du 19 juillet 2021.

La question du Pass-Sanitaire est sujette à de nombreuses interrogations. De même la jauge des 50 personnes interpellée, comment doit-on par exemple comptabiliser les enfants de – de 12 ans qui ne sont pas encore concernés par la vaccination.

L'ensemble des membres expriment qu'il est souvent difficile de s'y retrouver en rapport avec des annonces et des mesures qui arrivent au coup par coup et dont la cohérence parfois nous échappe.